

2019
GUIDE DU PROGRAMME NATIONAL D'ELITE



TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation.....
2. Structure de Tennis Canada et financement
3. Mission, vision et but de Tennis Canada
4. Aperçu du programme.....
5. Politiques
6. Personnes ressources : personnel de Tennis Canada.....
7. Annexes :
 - 1 Comité de l'élite.....
 - 2 Appels.....

PRÉSENTATION

À tous les athlètes du programme national de l'élite,

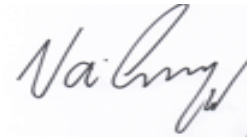
Nous vous souhaitons la bienvenue au sein du programme national de l'élite 2019. Ce programme est conçu pour vous offrir les outils et l'aide nécessaires pour répondre à vos besoins d'entraînement et de compétition. Ainsi, Tennis Canada s'engage à collaborer avec vous pour que vous puissiez atteindre vos objectifs de performance.

Nous vous souhaitons bonne chance pour cette saison de tennis.



Janet Petras

Directrice du tennis en fauteuil roulant
jpetras@tenniscanada.com
1-888-541-2486



Kai Schrameyer

Entraîneur national
kschrameyer@tenniscanada.com
778-995-4613

STRUCTURE DE TENNIS CANADA ET FINANCEMENT

Structure

Fondé en 1890, Tennis Canada est un organisme sportif national sans but lucratif voué au développement, à la promotion et à la mise en valeur du tennis au Canada en mettant en place un système permettant de produire des joueurs de classe mondiale. C'est l'une des plus importantes et des plus anciennes associations sportives nationales du Canada. Elle est composée de 10 associations provinciales et d'un membre associé, l'Association de tennis des Territoires du Nord-Ouest.

En plus de régir les compétitions nationales, Tennis Canada supervise les tournois internationaux tenus au Canada, dont ceux des circuits ATP et WTA. Tennis Canada est membre de la Fédération internationale de tennis, de l'Association olympique canadienne, de l'Association paralympique du Canada et de l'Association internationale du tennis en fauteuil roulant. Elle administre, commandite et sélectionne les équipes de la Coupe Davis, de la Fed Cup, de la Coupe du monde par équipe, des Jeux olympiques et paralympiques, ainsi que toutes les équipes de juniors, de vétérans et de tennis en fauteuil roulant.

Tennis Canada est dirigé par un conseil d'administration composé de bénévoles élus par les Associations provinciales de tennis pour un mandat de deux ans. L'administration et la coordination du développement des joueurs et des championnats internationaux se font depuis le Centre Aviva à l'université York, à Toronto. Tennis Canada possède également des bureaux au Stade IGA, à Montréal.

Le tennis en fauteuil roulant fait partie intégrante du plan stratégique de l'association et est pris en charge par les services de l'élite et des compétitions. Le développement du sport est mené par la directrice du tennis en fauteuil roulant et l'entraîneur national.

Financement

Tennis Canada

- Tennis Canada tire environ les deux tiers de son budget de développement des profits nets découlant des volets masculin et féminin de la Coupe Rogers.

Tennis en fauteuil roulant/programme national de l'élite

- Le financement du tennis en fauteuil roulant provient de plusieurs sources, dont Sport Canada, Tennis Canada, la Fédération internationale de tennis, les commandites, les dons et les activités de financement.

MISSION, VISION ET BUT DU TENNIS EN FAUTEUIL ROULANT DE TENNIS CANADA

But

Améliorer la vie des Canadiens par le tennis en fauteuil roulant.

Vision

Devenir un chef de file mondial du tennis en fauteuil roulant.

Mission

Assurer la croissance du tennis en fauteuil roulant au Canada.

APERÇU DU PROGRAMME NATIONAL DE L'ÉLITE

Tennis Canada a créé un cheminement de développement des joueurs avec la vision de devenir un chef de file mondial au tennis en fauteuil roulant. Le cheminement est composé de quatre piliers dont deux — Performance et Podium — sont spécifiquement axés sur l'élite. De plus, deux années de recherche et d'analyse approfondies ont mené à la création d'un cheminement Podium comprenant le suivi des résultats vers le podium, le style de jeu gagnant et le profil de la médaille d'or.

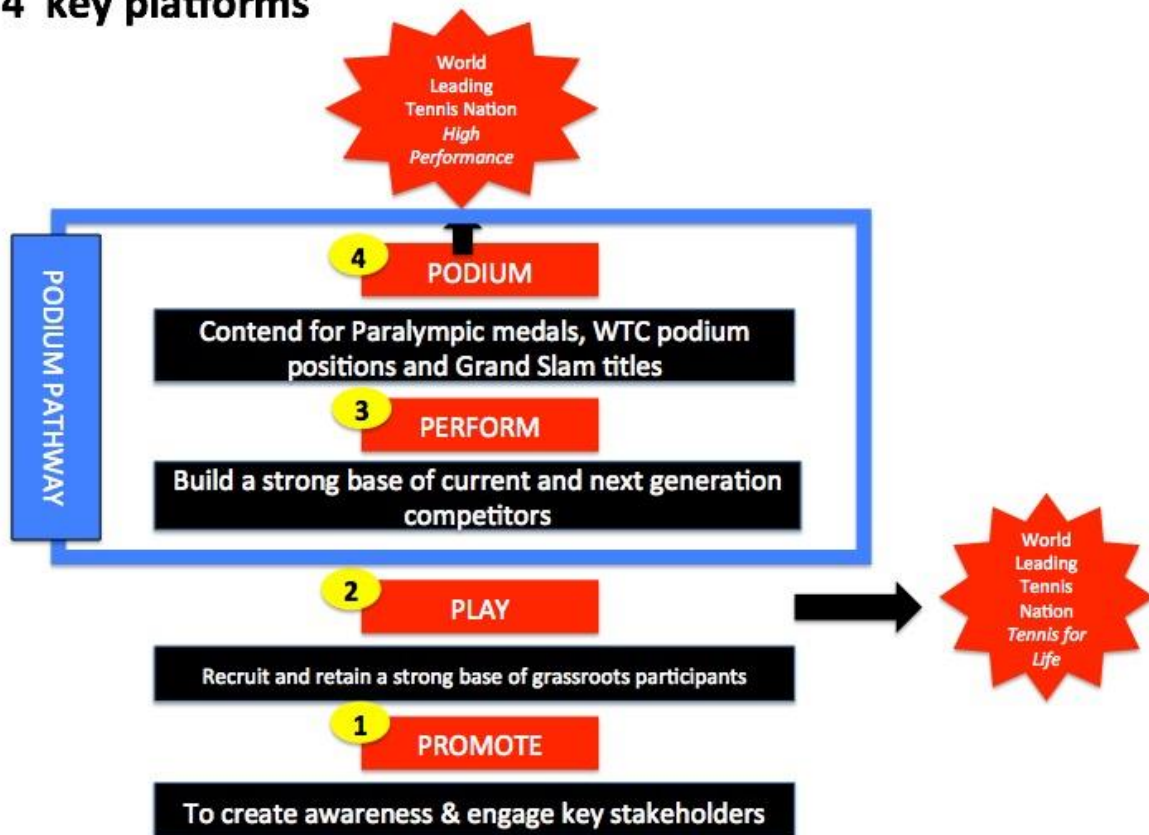
Le Programme national de l'élite (PNE) est une composante du cheminement et s'adresse aux athlètes qui sont en voie d'atteindre les objectifs de performance et de podium de Tennis Canada, de Sport Canada et d'À nous le podium d'ici 2020 et au-delà. Les objectifs comprennent :

- Podiums aux Jeux paralympiques et aux Jeux parapanaméricains
- Classements parmi le Top 16 du simple de l'ITF
- Résultats ciblés à la Coupe du monde par équipe
- Un bassin d'athlètes de la prochaine génération

Le cheminement est lié au Modèle du développement à long terme de l'athlète de Tennis Canada et est le résultat de l'étude des pratiques exemplaires internationales. Il se concentre sur toutes les catégories de jeu, notamment les hommes, les femmes, les quads et les juniors. Le cheminement et les indicateurs de performance connexes seront revus chaque année pour s'assurer que la nature dynamique du sport est prise en compte. Le cheminement est illustré à la Figure 1 ci-dessous.

Figure 1:

4 key platforms



PNE : Volets et indicateurs de performance

Le PNE s'adresse aux athlètes qui se déplacent dans le cheminement de l'élite et est divisé en deux volets : Podium et Performance.

Le volet Podium est subdivisé en trois niveaux : Or, Argent et Bronze

Le volet Performance est subdivisé en six niveaux : Niveau 1, Niveau 2, Niveau 3, Passage de junior à pro, Junior et Espoir

Pour être pris en considération pour le PNE, un athlète doit avoir obtenu un casement minimum de simple de l'ITF d'ici le 31 octobre 2019, conformément à la Figure 2 ci-dessous :

Figure 2:

PROGRAMME NATIONAL DE L'ÉLITE



Avantages et services du PNE

Chaque athlète du PNE recevra de l'aide selon le volet et le niveau du programme, comme il est décrit ci-dessous :

Volet	Niveau	Description	Indicateurs de performance (classement ITF de simple)	Aide
Podium	Or	Athlètes qui atteignent les indicateurs de performance dans la bonne voie pour gagner une médaille paralympique	Hommes : Top 7 Femmes : Top 4 Quads : Top 5	<ul style="list-style-type: none">• Subvention annuelle de base de 6 000 \$• Accès aux services d'un entraîneur national• Tests de force et de conditionnement physique ainsi que programme personnalisé• Accès à un préparateur mental• Accès au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevets)• Camp d'entraînement de la Coupe du monde par équipe, si choisi(e)• Analyse vidéo technique et tactique (jusqu'à un maximum de 7 matchs)• Accès au Fonds d'excellence Birmingham
	Argent	Athlètes qui atteignent les indicateurs de performance dans la bonne voie pour	Hommes : 8-15 Femmes : 5-9 Quads : 6-10	<ul style="list-style-type: none">• Subvention annuelle de base de 5 000 \$• Accès aux services d'un entraîneur national

		satisfaire au niveau Or		<ul style="list-style-type: none"> • Tests de force et de conditionnement physique ainsi que programme personnalisé • Accès à un préparateur mental • Accès au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevets) • Camp d'entraînement de la Coupe du monde par équipe, si choisi(e) • Analyse vidéo technique et tactique (jusqu'à un maximum de 6 matchs) • Accès au Fonds d'excellence Birmingham
	Bronze	Athlètes qui atteignent les indicateurs de performance dans la bonne voie pour satisfaire au niveau Argent	Hommes : 16-20 Femmes : 10-16 Quads : 11-15	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention annuelle de base de 4 000 \$ • Accès aux services d'un entraîneur national • Tests de force et de conditionnement physique ainsi que programme personnalisé • Accès à un préparateur mental • Accès au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevets) • Camp d'entraînement de la Coupe du monde par équipe, si choisi(e)

				<ul style="list-style-type: none"> Analyse vidéo technique (jusqu'à un maximum de 5 matchs) Accès au Fonds d'excellence Birmingham
Performance	Niveau 1	Athlètes qui atteignent les indicateurs de performance dans la bonne voie pour satisfaire au niveau Podium Bronze	Hommes : 21-40 Femmes : 17-30 Quads : 16-20	<ul style="list-style-type: none"> Subvention annuelle de base de 3 000 \$ Soutien de l'entraîneur national pour le milieu d'entraînement quotidien, la planification de tournois et les sciences du sport/médecine sportive Accès au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevets) Camp d'entraînement de la Coupe du monde par équipe, si choisi(e) Analyse vidéo technique (jusqu'à un maximum de 4 matchs) Accès au Fonds d'excellence Birmingham
	Niveau 2	Athlètes qui atteignent les indicateurs de performance dans la bonne voie pour satisfaire au niveau 1	Hommes : 41-80 Femmes : 31-50 Quads : 21-35	<ul style="list-style-type: none"> Subvention annuelle de base de 2 000 \$ Soutien de l'entraîneur national pour le milieu d'entraînement quotidien, la planification de tournois et les sciences du sport/médecine sportive

				<ul style="list-style-type: none"> • Accès au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevets) • Camp d'entraînement de la Coupe du monde par équipe, si choisi(e) • Analyse vidéo technique (jusqu'à un maximum de 3 matchs) • Accès au Fonds d'excellence Birmingham
	Niveau 3	Athlètes qui atteignent les indicateurs de performance dans la bonne voie pour satisfaire au niveau 2	Hommes : 81-150 Femmes : 51-75 Quads : 36-50	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention annuelle de base de 1 500 \$ • Soutien de l'entraîneur national pour le milieu d'entraînement quotidien, la planification de tournois et les sciences du sport/médecine sportive • Accès au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevets) • Camp d'entraînement de la Coupe du monde par équipe, si choisi(e) • Analyse vidéo technique (jusqu'à un maximum de 2 matchs)
	Passage de junior à pro (19-22 ans)	Athlètes qui atteignent les indicateurs de performance dans la bonne voie pour satisfaire au niveau 3	Hommes : 151-225 Femmes : 76-125 Quads : 51-75	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention annuelle de base de 1 000 \$ • Soutien de l'entraîneur national pour le milieu d'entraînement quotidien, la planification de tournois

				<p>et les sciences du sport/médecine sportive</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevets) • Camp d'entraînement de la Coupe du monde par équipe, si choisi(e) • Analyse vidéo technique (jusqu'à un maximum de 2 matchs) • Considération pour le programme de mentorat, s'il y a lieu
	Junior (18 ans et moins)	Juniors sur la bonne voie pour le volet Performance	Garçons : Top 25 Filles : Top 15	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention annuelle de base de 1 000 \$ • Soutien de l'entraîneur national pour le milieu d'entraînement quotidien, la planification de tournois et les sciences du sport/médecine sportive • Accès au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevets) • Camp d'entraînement de la Coupe du monde par équipe, si choisi(e) • Analyse vidéo technique (jusqu'à un maximum de 1 match) • Considération pour le programme de mentorat, s'il y a lieu

	Espoirs	Athlètes qui satisfont à quelques aspects du profil de la médaille d’or, qui sont sur la bonne voie pour le PNE, mais qui ne satisfont pas actuellement au suivi des résultats pour le Podium pour leur étape de développement	Hommes : 225+ Femmes : 125+ Quads : 75+ Garçons : 25+ Filles : 15+	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminé au cas par cas
--	----------------	--	--	--

Remarques :

*Le montant et le niveau de services offerts seront déterminés au cas par cas en fonction du suivi des résultats vers le podium et le style de jeu gagnant. De plus, il dépendra de l’approbation du comité de l’élite ainsi que du budget pour l’année en question.

** Les athlètes peuvent demeurer à chaque niveau du volet Podium ou performance pendant plusieurs années à condition que les indicateurs de performance convenus soient atteints. Les indicateurs de performance peuvent être liés aux résultats, y compris aux classements de simple de l’ITF, aux tours atteints lors des tournois, aux victoires aux dépens d’autres joueurs, ou être liés au processus, y compris les jalons techniques, tactiques, physiques ou psychologiques.

*** Des athlètes peuvent, à la discrétion de l’entraîneur national et après l’approbation du comité de l’élite, être choisis pour le PNE même s’ils ne satisfont pas aux exigences de classement de simple de l’ITF décrites dans le tableau ci-dessus.

**** Pour atteindre les indicateurs de classement de simple de l’ITF décrits dans le tableau ci-dessus, un athlète doit satisfaire aux critères de classement au 31 octobre 2019 ou pour au moins 20 semaines au cours de la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019. Il n’est pas nécessaire que ces semaines soient consécutives.

Responsabilités de l’athlète du PNE

Conformément à la politique numéro 3 du Guide du PNE, les membres du PNE doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- Lire le Guide du PNE et signer le protocole d'entente entre Tennis Canada et l'athlète.
- Signer le contrat du Programme canadien antidopage (PCA).
- Assister à une rencontre individuelle avec son entraîneur personnel, l'entraîneur national et la directrice afin d'établir un plan annuel de développement et de compétition ainsi que des indicateurs de performance. Lorsqu'il s'agit de joueurs juniors, les parents participeront également au processus.
- Informer l'entraîneur national de tout changement aux calendriers de tournois/entraînement ou de son état de santé au cours de l'année.
- Participer aux camps d'entraînement lorsqu'il est choisi.
- Participer aux protocoles de tests physiques si nécessaire.
- Participer à l'entraînement de préparation mentale si nécessaire.
- Représenter le Canada à la Coupe du monde par équipe s'il est choisi.
- Prendre part aux Championnats canadiens Birmingham 2019 à moins d'obtenir une exemption approuvée par le comité de l'élite. Pour obtenir une telle exemption, le joueur doit soumettre, par écrit, une demande à la directrice du tennis en fauteuil roulant avant les Championnats Birmingham, soit le 1^{er} octobre.
- Répondre à tous les critères d'admissibilité nationaux de l'ITF pour représenter le Canada aux tournois internationaux.
- Être membre en règle de Tennis Canada.

Programme d'aide du PNE

Un financement de base annuel est offert à chaque niveau du cheminement du PNE. L'aide financière peut être utilisée pour l'entraînement, les voyages, les sciences du sport, l'entraînement sur le terrain, l'équipement, les frais d'inscription aux tournois, l'hébergement et d'autres dépenses connexes. Des reçus seront exigés pour accéder à tous les fonds.

En plus de ce financement annuel de base, les athlètes peuvent être admissibles au soutien du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevet), du Fond d'excellence Birmingham, d'À nous le podium et du réseau de l'Institut canadien du sport. Le cycle de financement du PAA (brevet) de Sport Canada est pour une année civile. Veuillez consulter les critères d'octroi des brevets dans le site Web de Tennis Canada pour obtenir plus de renseignements.

Toutes les décisions concernant le financement et l'encadrement sont examinées et approuvées par le comité de l'élite.

Niveau Espoir

Du financement peut être alloué aux athlètes qui n'ont pas encore satisfait au suivi des résultats vers le podium, mais qui ont atteint certains aspects du profil de la médaille d'or pour les catégories hommes, femmes et quads.

Le comité de l'élite approuvera l'aide financière au cas par cas.

PNE : Processus de sélection

Pour être pris en considération pour le PNE de 2019, les athlètes doivent faire parvenir les documents suivants à Janet Petras, directrice du tennis en fauteuil roulant, d'ici le 9 novembre :

+ Une lettre d'intérêt indiquant leur désir de s'engager dans le PNE en 2019.

+ Une ébauche des objectifs de 2019, des calendriers hebdomadaires d'entraînement et de tournois (modèles publiés dans le site Web de Tennis Canada :

<https://www.tenniscanada.com/competitive/wheelchair/> , ou en communiquant avec l'entraîneur national Kai Schrameyer à kschrameyer@tenniscanda.com). Seuls les modèles de Tennis Canada seront acceptés.

Après une étude des demandes, nous communiquerons avec les athlètes retenus pour organiser une réunion de planification. Cette réunion comprendra l'athlète, son entraîneur personnel, l'entraîneur national et d'autres membres du personnel au besoin. L'objectif de la réunion est de définir clairement les objectifs et de collaborer à la conception d'un plan annuel d'entraînement et de compétition. L'acceptation finale au PNE est déterminée par le processus de réunion.

POLITIQUES DE TENNIS CANADA

Être choisi au sein du programme national de l'élite est un honneur et un privilège et s'accompagne de certaines responsabilités. Les droits et obligations principales des membres du programme sont décrits dans le protocole d'entente entre Tennis Canada et l'athlète.

Voici les rôles et les responsabilités des membres du programme national de l'élite dans les contextes suivants :

- en voyageant avec l'équipe de Tennis Canada/Comité paralympique canadien
- en voyageant seul pour le Circuit Uniqlo de tennis en fauteuil roulant de l'ITF
- en participant à des activités du programme (camps d'entraînement, Championnats canadiens Birmingham, activités de développement ou de promotion).

REPRÉSENTATION

À titre de représentant du Canada (tel que défini par les rôles et responsabilités d'un membre du programme national de l'élite ci-dessus) :

- Agir à titre d'ambassadeur pour Tennis Canada, le Canada et le sport.
- En tout temps, vous comporter de manière à rehausser la réputation, l'image, le prestige et la présence de Tennis Canada et du programme national.

Au moment des compétitions, les athlètes doivent respecter les consignes suivantes ainsi que les responsabilités décrites dans l'entente de 2019. La période de compétition comprend toutes les activités du moment du départ vers le site du tournoi jusqu'au retour à la maison après le tournoi.

- En tout temps, les membres du programme adopteront un comportement conforme aux principes de sportivité et de coopération.
- Les membres du programme respecteront tous les règlements établis par le comité organisateur et par Tennis Canada.
- En tout temps, les membres du programme agiront conformément aux lois du pays hôte et aux lois du Canada.

- En tout temps, les membres du programme informeront l'entraîneur de leurs allées et venues. Les membres de l'équipe ne quitteront pas le site du tournoi avant d'avoir préalablement consulté l'entraîneur ou le responsable de l'équipe.

RÈGLE 1 : PROCÉDURES D'INSCRIPTION

En tant que membre de la Fédération internationale de tennis (ITF), de l'Association internationale de tennis en fauteuil roulant (IWTA) et du Comité paralympique canadien (CPC), Tennis Canada est le seul responsable des inscriptions pour la Coupe du monde par équipe et les Jeux paralympiques.

RÈGLE 2 : CODE DE CONDUITE

Principe général

C'est un privilège de s'entraîner et de représenter le Canada sur la scène internationale. À titre de représentants du Canada, les athlètes doivent, en tout temps, respecter des standards de comportement élevés dans toutes leurs activités et leurs relations autant sur le terrain qu'à l'extérieur.

Conduite durant la tournée

Les joueurs doivent respecter toutes les règles établies dans l'intérêt primordial de l'équipe et du groupe qui participe à la tournée.

INFRACTIONS DU GROUPE 1

Conduite à l'extérieur du terrain

- Créer et conserver un environnement sain et propice à la réalisation des performances optimales lors des entraînements et des compétitions dans un contexte d'équipe.
- Assister à toutes les rencontres et activités de l'équipe.
- Respecter l'espace vital des autres.
- Se nourrir d'une façon convenable. « Convenable » signifie une diète équilibrée comportant les nutriments et les calories nécessaires à la réalisation de performances optimales et au respect du calendrier d'entraînement.
- Se conduire en tout temps d'une façon convenable en public.

Conduite en compétition

Participer à un programme quotidien de conditionnement physique mis au point par l'entraîneur personnel ou par Tennis Canada.

Exécuter les routines préparatoires avant et après les matchs :

- (a) échauffement à l'extérieur du terrain, sur le terrain, en plus des routines d'étirement
- (b) plans de matchs
- (c) conversations d'avant match et d'après match avec l'entraîneur
- (d) être prêt pour les matchs
- (e) porter des vêtements de tennis appropriés

Commettre une infraction du groupe 1 entraîne les mesures disciplinaires suivantes :

1. Avertissement par écrit
2. Réprimande par écrit et possiblement une suspension du programme national de l'élite et des brevets (jusqu'à un an).

INFRACTIONS DU GROUPE 2

Niveau de performance

On s'attend à ce que le joueur fasse son possible pour remporter un match. Il appartient à l'entraîneur, après consultation avec le joueur, de déterminer s'il a fourni ou non une performance optimale.

Défaut de compléter un match

Le joueur doit compléter son match en cours à moins d'être malade ou blessé, selon l'avis du médecin du tournoi.

Comportement inapproprié ou inacceptable

- Manque de collaboration ou conduite irrespectueuse à l'égard de l'entraîneur, des membres de l'équipe, des officiels du tournoi, des organisateurs ou autres intervenants
- Conduite antisportive
- Non-respect du couvre-feu (s'il y en a un)

Alcool

Coupe du monde par équipe : Il est défendu aux membres de l'équipe et aux entraîneurs de consommer de l'alcool du moment du départ pour le tournoi jusqu'à la clôture du tournoi à moins d'avoir reçu l'autorisation de l'entraîneur national de l'élite et/ou de la directrice de l'équipe.

Autres tournois du programme national de l'élite/tournées/camps d'entraînement : Les joueurs et les entraîneurs ne doivent pas consommer de l'alcool au point d'être visiblement intoxiqués (selon le jugement de l'entraîneur national de l'élite ou le personnel d'entraîneurs).

Une infraction au règlement sur l'alcool à la Coupe du monde par équipe ou à un autre tournoi du programme national de l'élite entraînera les mesures disciplinaires prévues pour une infraction du groupe 2.

Commettre une infraction du groupe 2 entraîne la mesure disciplinaire suivante :

Une réprimande par écrit et la possibilité d'être suspendu du programme national de l'élite et des brevets (jusqu'à un an).

INFRACTIONS DU GROUPE 3

- Usage de drogues illégales
- Comportement illégal
- Manquements flagrants ou répétés au règlement du couvre-feu

Commettre une infraction du groupe 3 entraîne les mesures disciplinaires suivantes :

- 1) Renvoi immédiat du joueur chez lui à ses propres frais
- 2) Suspension automatique ou une expulsion du programme national de l'élite et des brevets.

Les entraîneurs de tournée ont le droit de changer ces règles si les circonstances l'exigent. Dans un tel cas, les renseignements seront communiqués aux joueurs.

DIRECTIVES DISCIPLINAIRES

Une suspension, comme il est indiqué ci-dessus, peut avoir une incidence sur le statut du brevet du joueur ou sur son statut au sein du programme national pour l'année suivante.

PROCÉDURES D'APPEL

Si des mesures disciplinaires sont prises contre un joueur, ce joueur a le droit de faire appel, par écrit, auprès de la directrice du tennis en fauteuil roulant dans les 7 jours suivant la réception de l'avis de sanction. Veuillez consulter les politiques d'appel à l'annexe 3.

RÈGLE 3 : ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME NATIONAL DE L'ÉLITE

Pour conserver son admissibilité au programme national de l'élite, les athlètes doivent respecter les exigences d'admissibilités décrites dans l'aperçu du programme et le protocole d'entente entre Tennis Canada et l'athlète.

N. B. Si un membre du programme national de l'élite ne respecte pas toutes les exigences du programme, il commet alors une infraction du groupe 2 comme il est stipulé dans le code de conduite.

RÈGLE 4 : DATES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Tennis Canada détermine la date d'arrivée pour les activités du programme national de l'élite (tournois, camps d'entraînement, activités promotionnelles et de développement, etc.). Les dates de départ des camps d'entraînement seront à la fin du camp et sont déterminées par Tennis Canada. Les dates de départ des tournois sont flexibles et les joueurs peuvent partir quand ils sont éliminés de la compétition. Cependant, le vol de retour doit être réservé pour la fin de la compétition. Si un joueur est éliminé avant la fin de la compétition, le vol de retour pourra être modifié pour lui permettre de partir plus tôt. La compétition inclut les matchs en simple, les matchs de consolation en simple, et les matchs en double. Toutes exceptions à cette règle doivent être approuvées par Tennis Canada préalablement au départ.

La Coupe du monde par équipe étant une activité d'équipe, les dates d'arrivée et de départ sont fixées par Tennis Canada.

Si les joueurs ne peuvent pas respecter une date d'arrivée, ils pourront participer à l'activité, mais pourraient ne pas être admissibles à l'obtention de subventions pour cette activité précise.

RÈGLE 5 : FINANCEMENT

Forfaits d'aide

Tennis Canada déterminera la nature du forfait d'aide et communiquera les renseignements au moment de la réunion individuelle d'avant-saison. L'entraîneur national peut, à sa seule discrétion, ajuster le forfait d'aide au cours de l'année selon les résultats, les blessures ou les modifications apportées aux priorités du plan annuel.

Tennis Canada paiera les billets d'avion, l'hébergement, les services des entraîneurs et la plupart des repas dans le cadre des camps d'entraînement et de la Coupe du monde par équipe. Si le lieu de résidence est à l'extérieur du pays, seul un financement partiel peut être accordé

RÈGLE 6 : SÉLECTIONS

Le comité de l'élite soumet ses recommandations au vice-président du développement de l'élite de Tennis Canada. Les décisions sans appel sont prises par le vice-président du développement de l'élite. Le comité de l'élite est composé de la directrice du tennis en fauteuil roulant, de l'entraîneur national, de la directrice de l'élite et du consultant du programme national. Veuillez consulter l'annexe 1 pour obtenir plus de renseignements sur le comité de l'élite.

RÈGLE 7 : MALADIE, BLESSURE OU GROSSESSE

Réduction à court terme de l'entraînement et de la participation pour des raisons de santé

Si un joueur du programme national de l'élite est dans l'impossibilité de s'entraîner et de prendre part aux activités de l'équipe pour des raisons de santé (blessure, maladie, grossesse) pendant un maximum de quatre mois, il maintiendra son statut de membre du programme national si les conditions suivantes sont remplies par le joueur :

1. L'athlète doit communiquer par écrit avec l'entraîneur national lorsque survient le problème de santé et doit fournir une attestation médicale selon les besoins.
2. Le joueur doit fournir à l'entraîneur national un plan annuel d'entraînement révisé dans les 30 jours suivant le début du problème de santé.

Réduction à long terme de l'entraînement et de la participation pour des raisons de santé

Si un joueur est dans l'impossibilité de s'entraîner et de prendre part aux activités du programme national de l'élite pour des raisons de santé (blessure, maladie, grossesse) pendant plus de quatre mois, il continuera de recevoir le soutien du programme auquel il aurait droit si les conditions suivantes sont remplies par le joueur :

1. Le joueur doit fournir, par écrit, à l'entraîneur national :
 - (a) L'engagement de s'entraîner ou de suivre un programme de réhabilitation physique ou les deux, sous la supervision de Tennis Canada, pour la période au cours de laquelle il lui est impossible de réaliser ses engagements d'entraînement et de compétition, à un niveau qui minimise les risques pour la santé du joueur. Ceci assurera un retour optimal à l'entraînement et à la compétition le plus rapidement possible.
 - (b) L'intention de reprendre l'entraînement et la compétition de haut niveau une fois rétabli.
 - (c) Un pronostic positif de l'équipe médicale de Tennis Canada ou autre personnel médical compétent indiquant la possibilité d'un retour à l'entraînement et à la compétition de haut niveau dans les 8 à 12 mois.
 - (d) Un plan complet de réhabilitation physique établi par le médecin de l'athlète.
 - (e) Un plan annuel d'entraînement et de compétition révisé de façon à atteindre les objectifs et les normes du programme de l'équipe nationale.
 - (f) Des rapports mensuels de progrès.

Impossibilité de satisfaire aux critères de renouvellement du statut à cause d'une raison de santé

Si un joueur, à la fin du cycle du programme national de l'élite, n'a pas pu satisfaire aux critères de sélection du programme national de l'élite uniquement pour des raisons de santé, il pourra toutefois être considéré pour la prochaine saison s'il remplit les conditions suivantes :

- L'athlète a fait tous les efforts possibles d'entraînement et de réhabilitation physique visant son retour à l'entraînement et la compétition de haut niveau durant sa période de blessure, de maladie ou de grossesse, mais ne répond toujours pas aux exigences du programme national de l'élite au cours de l'année où est survenue sa blessure, sa maladie ou sa grossesse, et ce, selon Tennis Canada, pour des raisons strictement liées à la blessure, la maladie ou la grossesse.
- Tennis Canada, selon son jugement technique et celui du médecin de l'équipe ou son équivalent, indique par écrit qu'il croit que l'athlète parviendra à répondre au moins aux exigences minimales du programme national au cours du prochain cycle de brevets.
- L'athlète a démontré et continue de faire preuve de son engagement à long terme envers son entraînement de haut niveau et ses objectifs de compétition ainsi que son intention de poursuivre l'entraînement et la compétition de haut niveau au cours de la période pour laquelle il désire voir son statut reconduit malgré le fait qu'il n'a pas satisfait aux exigences du programme national de l'élite.

RÈGLE 8 : CONDITION MÉDICALE

Les membres du programme national de l'élite s'assureront qu'ils sont médicalement aptes à s'entraîner, à voyager et à participer à des tournois. Si leur condition médicale change après avoir été choisis au sein du programme national, ils doivent informer immédiatement et par écrit l'entraîneur national.

Lorsqu'un joueur est blessé au point de ne pouvoir s'entraîner, voyager ou prendre part à des tournois du programme national de l'élite, Tennis Canada pourrait exiger que la blessure de l'athlète soit évaluée par un médecin désigné par Tennis Canada. L'entraîneur national décidera si l'athlète est admissible aux avantages et aux services durant la période de blessure et de réadaptation.

RÈGLE 9 : COMMUNICATION

Tennis Canada privilégie une communication continue, honnête et positive. C'est pourquoi des voies de communication ont été mises en place pour tous les joueurs, les entraîneurs et les associations provinciales.

Tennis Canada offre actuellement les voies de communication suivantes dans les deux langues officielles :

- Guide du programme national de l'élite et ses suppléments
- Mises à jour continues par courriel et par LMS
- Site Web, Facebook et Twitter
- Rencontre individuelle d'avant-saison et réunions d'information aux camps et en tournées
- Communication continue avec l'entraîneur national
- Représentant des joueurs
- Comités de l'élite
- Personnel de Tennis Canada

Si vous avez des inquiétudes, veuillez vous rappeler la chaîne de communication prévue pour tous les joueurs :

1. Communiquez avec l'entraîneur national

Vous pouvez joindre Kai Schrameyer à kschrameyer@tenniscanada.com pour toute question concernant le programme national de l'élite. Si vous n'obtenez pas de solution...

2. Communiquez avec la directrice

Vous pouvez joindre Janet Petras à jpetras@tenniscanada.com pour toute question concernant le programme ou les sélections en général. Si vous n'obtenez pas de solution...

3. Communiquez avec les cadres supérieurs du développement de l'élite

Si une personne décide de communiquer de façon autre que la chaîne indiquée ci-dessus ou de façon irrespectueuse ou qui pourrait porter atteinte aux autres ou au sport, son action sera réputée être une infraction du groupe 2 et sera pénalisée selon la politique disciplinaire suivante :

Infractions du groupe 2

Une réprimande par écrit et la possibilité d'être suspendu du programme national de l'élite et des brevets (jusqu'à un an).

RÈGLE 10 : POLITIQUE DE VOYAGE

Les membres du programme national de l'élite et les entraîneurs doivent effectuer leurs réservations auprès de l'agence de voyages de Tennis Canada. Ceci est une exigence pour les activités financées entièrement par Tennis Canada (camps d'entraînement, Coupe du monde par équipe, réunions individuelles). Voici les coordonnées de l'agent de voyage :

Ons Battikh

Agent de sport et de marketing bilingue tctravel@redtag.ca

Tél. : 1.905.283.6020, poste 2065 sans frais : 1.866.573.3824 Téléc. : 1.905.283.6022

En dehors des heures de bureau 1-800-727-8687 Courriel :

afterhours@travelbrands.com

PERSONNES RESSOURCES

Personnel de Tennis Canada

Directrice du tennis en fauteuil roulant : Janet Petras

jpetras@tenniscanada.com

1-888-541-2486, (604) 541-2486, (604) 541-2487 téléc.

Entraîneur national : Kai Schrameyer

kschrameyer@tenniscanada.com

(778) 995-4613

Vice-président du développement de l'élite : Louis Borfiga

lborfiga@tenniscanada.com

(514) 273-1515, poste 283

Directrice de l'élite : Debbie Kirkwood

dkirkwood@tenniscanada.com

1-800-263-9039

ANNEXE 1

COMITÉ DE L'ÉLITE

CADRE DE RÉFÉRENCE

Le comité de l'élite (CE) du tennis en fauteuil roulant est un comité consultatif de Tennis Canada pour les questions concernant l'élite. Le mandat du CE est de formuler des recommandations à Tennis Canada en ce qui a trait aux sélections pour le programme national de l'élite et pour les brevets, ainsi qu'aux politiques et aux programmes.

Le comité est composé de quatre membres :

- la directrice du tennis en fauteuil roulant
- l'entraîneur national
- le consultant du programme national
- la directrice de l'élite

Les membres du CE peuvent assister à une réunion et participer à des conférences téléphoniques deux à quatre fois par année à des fins de planification de programmes, de gestion des politiques et des sélections. La directrice du tennis en fauteuil roulant préside toutes les réunions et le mandat du comité est de gérer les modalités de sélection et les procédures de façon juste et impartiale.

Processus de prises de décisions :

Chaque membre doit exercer son droit de vote quand il le faut. Selon la majorité des votes, une recommandation est émise auprès de Tennis Canada pour étude. Le vice-président du développement de l'élite, la directrice du tennis en fauteuil roulant, l'entraîneur national et la directrice de l'élite (lorsque nécessaire) prennent les décisions et ont le pouvoir de refuser ou d'accepter les recommandations.

Comité de l'élite

Janet Petras	présidente directrice du tennis en fauteuil roulant
Kai Schrameyer	entraîneur national
Wayne Elderton	consultant du programme national
Debbie Kirkwood	directrice de l'élite

ANNEXE 2

APPELS

Processus d'appel des sélections du programme national de l'élite et du programme de brevets de Sport Canada ainsi que des mesures disciplinaires

Les joueurs peuvent faire appel des décisions des sélections pour le programme national de l'élite et pour le programme de brevets de Sport Canada ainsi que pour les mesures disciplinaires pour les motifs suivants :

Les motifs d'appel comprennent :

- Erreur dans l'application des règlements (politique mal appliquée)
- Erreur dans les faits (résultats erronés qui ont une incidence sur la sélection)
- Défaut de connaissance de la procédure (les critères ont été modifiés et/ou le joueur ne connaissait pas les critères)

Les joueurs ne peuvent porter en appel :

- Le fait qu'ils ne sont pas d'accord avec la décision et/ou;
- Ils n'aiment pas la politique oubliée et/ou;
- Les critères publiés devraient être modifiés (ils peuvent être modifiés pour l'année/le cycle suivant, mais non pour l'année/le cycle en cours).

Voici la procédure pour porter un appel. Si le joueur peut démontrer qu'il fait l'objet d'une injustice, alors :

1. Le joueur doit soumettre un appel par écrit à la directrice du tennis en fauteuil roulant dans les 7 jours suivant l'avis de sélection. Le document doit clairement spécifier les motifs d'appel.
2. Le Comité d'appel de Tennis Canada étudiera la demande et rendra une décision.
3. Un joueur peut faire appel de la décision de Tennis Canada en soumettant un appel par écrit au Centre de règlement extrajudiciaire des différends du Canada.

* Nonobstant ce qui précède, les appels concernant les nominations au programme d'aide aux athlètes ou les brevets doivent respecter les politiques et procédures du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (PAA) de l'article 13.1 <http://www.pch.gc.ca/fra/1267374509734>.